

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 9 JANVIER 2017 À 18 h 30
À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : le maire Kevin J. Haché et les membres :
Rosaire Labrie, Daniel Mallet, Camille Gionet, Jean-Guy
Blanchard, Mariette Paulin, Yves Roy et Mario Vienneau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : cinq (5) personnes dans
la salle dont un (1) journaliste, ainsi que Marc Duguay,
directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale, Aline
Landry, gestionnaire des arrêtés, Daniel Landry, agent de
développement et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à
l'ordre vers 18 h 30.

2017-01

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée
par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'adopter
l'ordre du jour avec un ajout : Résolution du Conseil établie en
vertu de l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme – Variété
Caraquet. Adoptée

2017-02

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2017-03

Lecture dans son intégralité de
l'arrêté intitulé « Arrêté
modifiant le plan municipal de
Caraquet – Variété Caraquet

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée
par le conseiller Camille Gionet, il est résolu de faire la lecture
dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le
plan municipal de Caraquet » de Variété Caraquet. Adoptée

2017-04

Acceptation de la lecture dans
son intégralité de l'arrêté
intitulé « Arrêté modifiant le
plan municipal de Caraquet » -
Variété Caraquet

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et
appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu
d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé
« Arrêté modifiant le plan municipal de Caraquet » de Variété
Caraquet. Adoptée

2017-05

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan municipal de Caraquet » - Variété Caraquet

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan municipal de Caraquet » de Variété Caraquet et que cet arrêté porte le numéro 326. Adoptée

2017-06

Résolution visant la soumission de l'arrêté modifiant le plan municipal au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux pour approbation – Variété Caraquet

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Camille Gionet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 69 de la Loi sur l'urbanisme exige que le Conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par la Loi;

IL EST RÉSOLU que la secrétaire municipale, au nom et pour le compte du Conseil, présente au Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux une demande d'approbation de l'arrêté no. 326 conformément aux exigences du paragraphe 69(2) de ladite Loi. Adoptée

2017-07

Résolution du Conseil établie en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme – Variété Caraquet

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Daniel Mallet;

CONSIDÉRANT QUE le terrain identifié par le numéro d'identification (NID) 20885349 situé au 44, boulevard St-Pierre Ouest a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but d'agrandir une zone C1 (commerciale centre-ville) à même une zone RB (habitation uni et bifamiliale) incluant une proposition particulière (PP-5) en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme et que le but de cette modification est de permettre un commerce de vente au détail de mobiliers, d'appareils électroménagers et de décorations intérieures,

IL EST RÉSOLU QUE

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions suivantes:
 - a) d'un ou de plusieurs des usages principaux suivants :
 - (i) usages autorisés en zone C1 (commerciale centre-ville).

CONDITIONS

2. Un maximum de 4 enseignes de façade est autorisé.
3. Une rampe donnant accès aux espaces de chargement et de déchargement est autorisée à une distance de 7 mètres de la rue des Patriotes.
4. Sous réserve des articles 1 à 3 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues aux zones C1 (commerciale centre-ville) de l'arrêté n° 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent *mutatis mutandis*. Adoptée

2017-08

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Variété Caraquet

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de Variété Caraquet. Adoptée

2017-09

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Variété Caraquet

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de Variété Caraquet. Adoptée

2017-10

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Variété Caraquet

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan municipal de Caraquet » de Variété Caraquet et que cet arrêté porte le numéro 327. Adoptée

2017-11

Nom du nouveau bulletin communautaire

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, comme aucun nom n'a été choisi pour le nouveau bulletin communautaire, il est résolu de faire appel aux citoyens dans la première parution pour des propositions de noms. Adoptée

2017-12

Demande pour un nouveau
trajet du Club VTT Acadien

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accepter les demandes du Club de VTT Acadien quant aux trajets dans la rue Légère et au centre-ville. Les plans et les explications des trajets sont à l'annexe 2017-12 (A) et 2017-12 (B) au présent procès-verbal. Adoptée

2017-13

Budget d'opération 2017 de la
Corporation Centre-Ville
Caraquet

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu d'adopter le budget 2017 de la Corporation Centre-Ville Caraquet inc., tel que présenté et qui se lit comme suit :

REVENUS :

Contribution ZAA 2017 63 800 \$

DÉPENSES :

Projets d'aménagement 15 000 \$

Promotion et animation 8 000 \$

Publication 300 \$

Frais d'administration 38 000 \$

Frais financiers et vérificateur 2 500 \$

Total des dépenses : **63 800 \$**

Adoptée

2017-14

Lecture et adoption du procès-
verbal

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2016. Adoptée

2017-15

Questions non réglées
découlant de ce procès-verbal

Le conseiller Rosaire Labrie demande si des nouvelles ont été reçues de la part de monsieur Hédard Albert quant aux accès par les allées. Le directeur général répond que non, mais que ce dossier est toujours actif.

2017-16

Exposé des membres du
conseil

Les conseillers Jean-Guy Blanchard et Yves Roy ont assisté à la dernière rencontre de l'Aéroport de la péninsule, puisque ce dossier a été transféré à la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne.

Le conseiller Jean-Guy Blanchard a assisté à une rencontre des fêtes du 150^e anniversaire du Canada. Une conférence de presse aura lieu prochainement afin d'annoncer les différentes activités prévues en 2017 à Caraquet.

Le conseiller Rosaire Labrie demande aux gens d'encourager l'équipe de hockey sénior en assistant à leurs parties au Colisée Léopold-Foulem.

2017-17

Correspondance reçue et envoyée du mois de décembre 2016

Les membres du Conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois de décembre 2016.

2017-18

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2017-19

Suivi des dossiers

Site web de la Ville: Le directeur général mentionne que notre site web est maintenant fonctionnel. Toutefois, le site sera refait cette année.

2017-20

Présentation et intervention du public

Monsieur Ronald Lanteigne, président du club de motoneige Nordest, demande s'il était possible que la ville installe des poteaux dans les rues afin qu'il puisse y apposer des enseignes de direction. Ceci éviterait qu'il y ait des enseignes partout. Le directeur général lui propose de venir à l'hôtel de ville afin d'en discuter davantage.

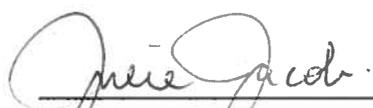
2017-21

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Yves Roy, il est résolu de lever l'assemblée; la séance est levée vers 19 h 09.

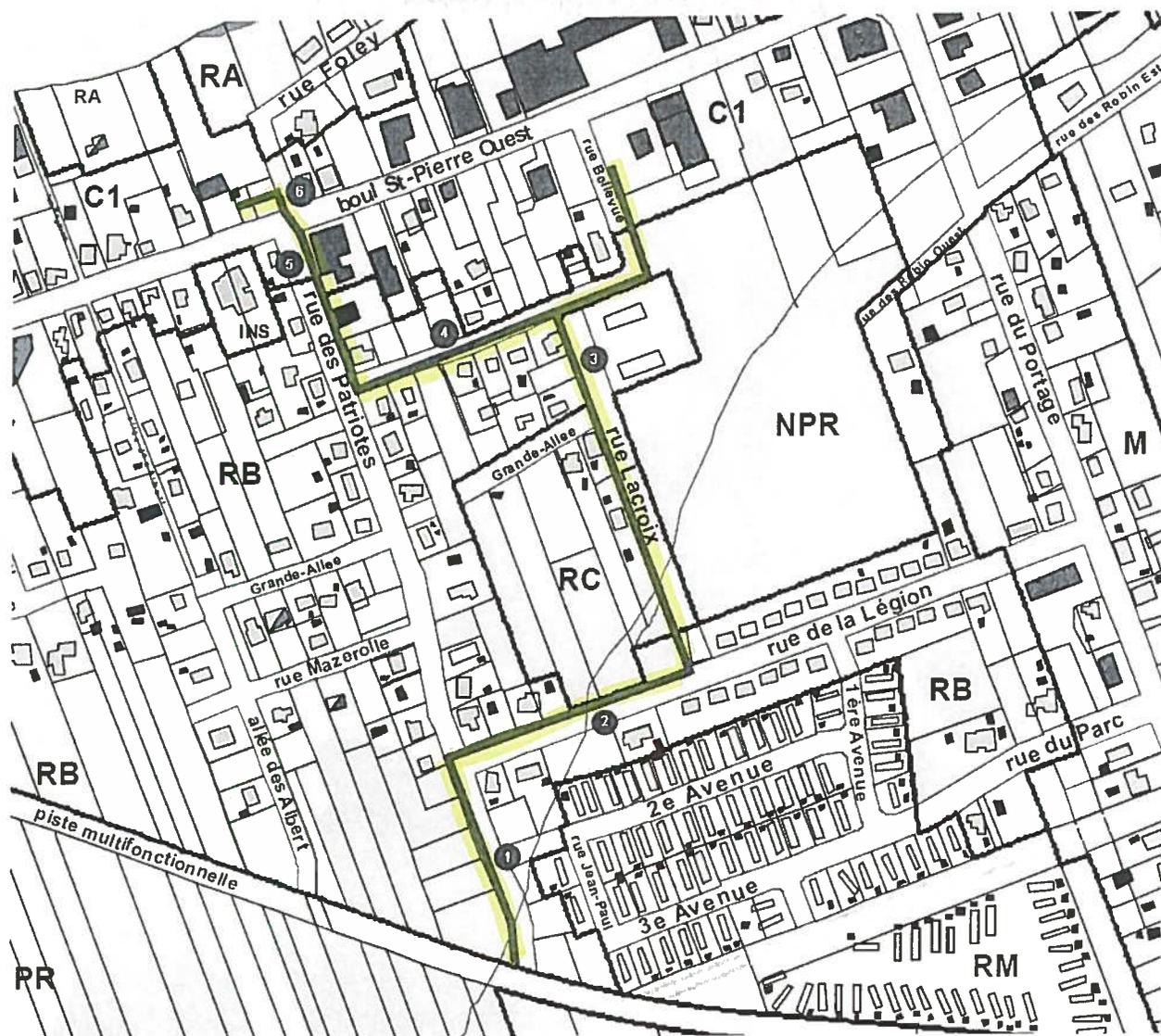


KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



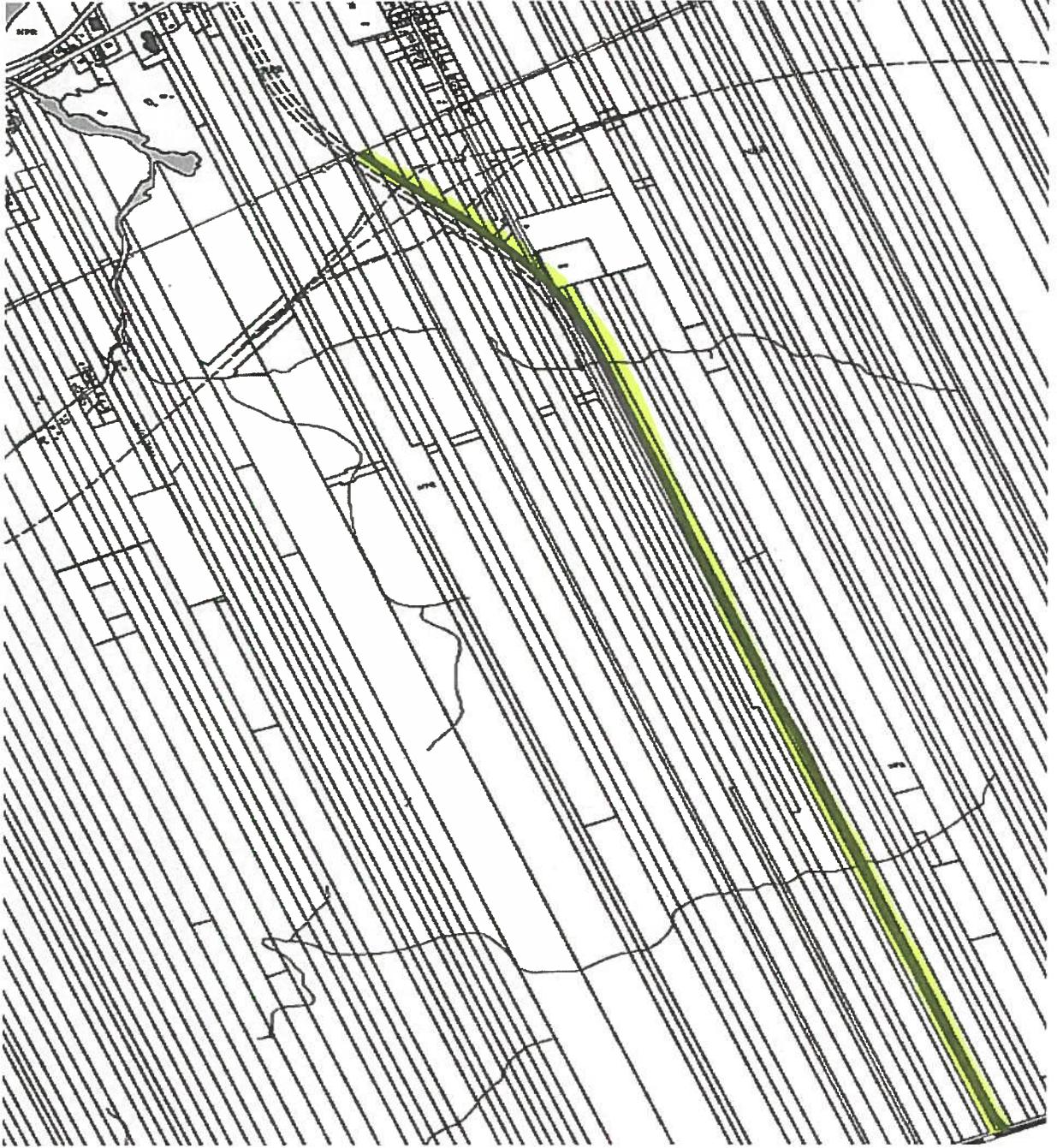
JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE

Annexe 2017-12 (A)



1. Sur la partie non utilisée de la route, du côté ouest d'une section de la rue des Patriotes, situé entre le Sentier NB et la rue de la Légion
2. Sur la partie non utilisée de la route, du côté nord d'une section de la rue de la Légion, situé entre la rue des Patriotes et la rue Lacroix
3. Sur la partie non utilisée de la route, du côté ouest de la rue Lacroix
4. Sur la partie non utilisée de la route, du côté sud et est de la rue Bellevue
5. Sur la partie non utilisée de la route, du côté est de la rue des Patriotes
6. Sur la partie non utilisée de la route, du côté ouest d'une section de la rue Foley

Annexe 2017-12 (B)



Les VTT pourront circuler sur la partie non utilisée de la route, du côté est du Chemin Alexis, située entre la ligne électrique de haute tension d'Énergie Nouveau-Brunswick et le trécaré, soit à la limite sud de la municipalité.